

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_065

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7
Date de la convocation : 02/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés : Jean-Claude GILLON représenté par Michel PHILIP

Absents et Excusés : Guy ALBRAND, Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Reconstruction de la route des Vignes : demande d'une subvention au titre de la DETR 2026.

- Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

- Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de "reconstruction de la route des Vignes" et dont le coût prévisionnel s'élève à 139 478 € HT soit 167 373,60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	139 478 € HT
Subvention DETR (50 %)	69 739 €
Autofinancement (50 %)	<u>69 739 €</u>
DECTES	139 478 €

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

Date de réception de l'AR: 09/12/2025

004-210402343-DE_2025_065-DE

A G E D I

DE_2025_065



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement
- DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2026 à Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence d'un montant de 69 739 €.
- DECIDE d'effectuer les travaux sous condition d'obtention de la subvention demandée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

Date de reception de l'AR: 09/12/2025

004-210402343-DE_2025_065-DE

A G E D I

DE_2025_065